

Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

21 septembre 2018 – Infolettre n° 15 – www.cpeg.ch

Chère Madame, cher Monsieur,

Communiqué sur l'entrée en vigueur du 2e volet des mesures structurelles

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse du comité de la CPEG concernant la date d'entrée en vigueur du 2e volet des mesures structurelles.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous adresse mes messages les meilleurs.

Christophe Decor

Directeur général

CPEG



ACTUALITÉS

21/09/2018

Communiqué sur l'entrée en vigueur du 2º volet des mesures structurelles

Le comité de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a pris une décision de principe et a fixé au 1^{er} janvier 2020 l'entrée en vigueur du 2^e volet des mesures adoptées pour rétablir l'équilibre financier de la Caisse. Après l'élévation de l'âge pivot d'une année (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et représentant une baisse de prestations de 5%), les nouvelles mesures consistent, pour l'essentiel, en une baisse des prestations de l'ordre de 10%.

Accéder au communiqué

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la CPEG.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette infolettre, merci!

CPEG · Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève